

Un Franco-Rwandais condamné à 14 ans de réclusion en appel pour complicité dans le génocide des Tutsi

AFP, 27 février 2026

Le Franco-Rwandais Claude Muhayimana a été condamné vendredi à 14 ans de réclusion pour complicité de génocide et de crimes contre l'humanité lors des massacres des Tutsi en 1994, par la cour d'assises d'appel de Paris.

Cet employé de la ville de Rouen, qui comparaisait libre, est resté assis plusieurs minutes après l'énoncé du verdict, visiblement sonné, avant d'être escorté hors de la salle par des gendarmes vers la prison de Fresnes.

Cette décision est « *incohérente au vu des nouveaux éléments apparus lors du procès, notamment les revirements de certains témoins* », ont réagi M^{es} Reda Ghilaci et Hugo Latrabe, les avocats de M. Muhayimana, qui envisagent de se pourvoir en cassation.

L'ancien chauffeur de 65 ans avait

déjà été condamné à une peine identique en première instance, fin 2021.

Il a été reconnu coupable d'avoir transporté des gendarmes et des miliciens Interahamwe, bras armé du régime génocidaire hutu, sur des lieux de massacre de Tutsi à Kibuye et dans les collines avoisinantes, où des dizaines de milliers de personnes ont été tuées.

« *Tout ça pour ça* », a de son côté réagi Alain Gauthier, cofondateur du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), à l'initiative de la plainte contre M. Muhayimana.

« *Tous les procès en appel ont connu le même dénouement, avec une confirmation de la peine initiale* », s'est-il désolé, regrettant « *d'entendre les mêmes mensonges de l'accusé* ».

Claude Muhayimana était en 1994 chauffeur de l'hôtel Guest House à Kibuye, sur les rives du lac Kivu.

Quelques mois après le génocide des Tutsi, qui a fait plus de 800.000 morts entre avril et juillet 1994, il a quitté le Rwanda, s'est réfugié en France en 2001 et a été naturalisé en 2010.

Il a également été reconnu coupable de complicité de génocide et de complicité de crimes contre l'humanité dans les collines de Karon-gi, Gitwa et Bisesero entre le 7 avril et la fin juin 1994.

Au titre de la « *compétence universelle* », exercée sous certaines conditions par la France pour juger les crimes les plus graves commis hors de son sol, la justice française a dé-

jà condamné définitivement plusieurs Rwandais.

Le dernier en date est l'ancien médecin Sosthène Munyemana, condamné en appel en octobre 2025 à 24 ans de réclusion criminelle pour génocide et participation à une entente en vue de la préparation de ce crime.

Le procès en appel du docteur Eugène Rwamucyo, condamné à 27 ans de réclusion pour complicité du génocide des Tutsi fin octobre 2024, doit se dérouler du 9 juin au 17 juillet prochain.

chg-edy/mat/dch